

2018:03:05
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 5^e jour du mois de mars 2018, à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames	Marina Gagné, sec.-trés. et dir. gén. Ginette Côté, conseillère Clara Lavoie, conseillère
Messieurs	Philôme La France, maire Jean Bergeron, conseiller Emmanuel Tremblay, conseiller Alain Boudreault, conseiller Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture**
 - 3.1 séance ordinaire du 5 février 2018
 - 3.2 séance ordinaire du 28 février 2018
- 4. Lecture et adoption des comptes de février 2018**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Fabrique de Petit-Saguenay- commandite feuillet paroissial
 - 5.2 Promotion Saguenay- appui modification Route du Fjord
 - 5.3 Municipalité Saint-Siméon-revendication modification codes postaux à Sagard
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Remboursement Fonds de roulement 2017
 - 6.2 Facturation Ambulance Chicoutimi inc.
 - 6.3 Comité image de marque Bas-Saguenay, nomination représentants
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE**
 - 7.1 Autorisation de transfert camion incendie Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
- 9. URBANISME**
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 10.1 École de musique du Bas-Saguenay, demande de don
 - 10.2 Comité des familles, demande droit d'utiliser côte rue Tremblay activité 9 mars
 - 10.3 Club des petits déjeuners, demande de don
- 11. VARIA**
- 12. Rapport des dossiers municipaux**
- 13. Période de questions**
- 14. Levée de l'assemblée**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2018:03:61 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2018:03:62a ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**3.2 2018:03:62b ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FÉVRIER 2018
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 février 2018 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2018:03:63 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **28 116.27 \$** pour l'année financière **2018**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

**5.1 2018:03:64 COMMANDITE FEUILLET PAROISSIAL 2018 50 \$
(C.M. Art. 8. Par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Petit-Saguenay sollicite des commandites pour l'achat d'espaces publicitaires dans le feuillet paroissial qui sera distribué dans les paroisses de Sagard, Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité, au coût de 50 \$ par espace publicitaire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte d'acheter un espace publicitaire dans le Feuillet paroissial pour l'année 2018 au coût de 50 \$ (Ch. 5322).

5.2 2018:03:65 DEMANDE MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE LA ROUTE DU FJORD (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la Route du Fjord joue un rôle prépondérant dans l'acheminement des touristes dans le Bas-Saguenay ;

CONSIDÉRANT que celle-ci débute officiellement à l'entrée de la municipalité de Petit-Saguenay, soit à 42 kilomètres de la jonction entre la route 138 et la route 170, et que cette distance peut avoir un effet dissuasif pour les visiteurs potentiels ;

CONSIDÉRANT que plusieurs attraits touristiques sont positionnés sur ces 42 kilomètres, soit les Palissades, la plage du Lac Deschênes, la Chute de Sagard, plusieurs territoires fauniques, et que la route en tant que telle offre plusieurs points de vue panoramiques sur des montagnes et des rivières qui s'inscrivent à merveille dans les paysages offerts ailleurs sur la Route du Fjord ;

CONSIDÉRANT que l'affichage à la jonction de la route 138 et de la route 170 fait partie d'une succession d'une vingtaine de panneaux entre la jonction de la rue du Festival et celle de la route 170 ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande officiellement au Ministère du Tourisme, au Ministère des Transports et à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec à ce que la route du Fjord débute son parcours à Saint-Siméon, soit à la jonction de la route 170 et de la route 138.

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande également à ce que deux panneaux de pré-signalisation annonçant la jonction avec la Route du Fjord soient installés dans les deux directions sur la 138 à quelques kilomètres de l'intersection.

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande finalement que les panneaux signalant la Route du Fjord dans les deux sens à la jonction de la route 170 soient agrandis.

5.3 2018:03:66 OPPOSITION À LA DEMANDE DE CHANGEMENT DE CODE POSTAL POUR LES RÉSIDENTS DE SAGARD ET LAC DESCHÊNES (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Siméon a transmis une résolution au gouvernement fédéral demandant le changement du code postal des résidents de Sagard et de Lac Deschênes pour qu'il réfère au bureau de poste de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT le comité des citoyens de Sagard-Lac-Deschênes a contacté la municipalité de Petit-Saguenay en informant qu'ils n'ont jamais

demandé ce changement ni été consulté par la municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT que le comité de citoyens réitère qu'il souhaite continuer de recevoir les services du bureau de poste de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que même si Sagard est situé dans une autre région administrative, la proximité géographique fait que la majorité des résidents utilisent les services de Petit-Saguenay, en outre pour l'école du Vallon, poste d'essence / épicerie, les loisirs (Aréna de la Vallée), la caisse populaire, le bureau de poste et qu'il y a un réel sentiment d'appartenance entre les 2 communautés.

CONSIDÉRANT que la perte du territoire de Sagard pourrait nuire à la survie du bureau de poste de Petit-Saguenay en perdant le quart de sa clientèle et ses revenus;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay informe le gouvernement fédéral qu'il s'oppose au changement de code postal pour le territoire de Sagard et de Lac-Deschênes.

QUE copie de cette résolution soit acheminée à Mme Carla Qualtrough, ministre fédérale des Services publics et de l'Approvisionnement, Mme Sylvie Boucher, députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Bureau de circonscription de Chicoutimi-Le-Fjord, M. Lucien Tremblay, représentant du comité de citoyens de Sagard-Lac-Deschênes, la municipalité de Saint-Siméon et la MRC de Charlevoix-Est.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 2018:03:67 REMBOURSEMENT EN CAPITAL 2017 FONDS DE ROULEMENT (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu à chaque année d'effectuer le remboursement en capital au Fonds de roulement de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les emprunts à rembourser pour 2017 sont les suivants :

Modernisation système communication	: 4 497.00
Photocopieur/souffleuse à neige	: 1 537.00
<u>Téléavertisseurs pompier + 9 lumières rue DEL</u>	<u>: 3 000.00</u>
TOTAL	: 9 034.00 \$

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marina Gagné, à effectuer les écritures comptables pour rembourser un montant de 9 034 \$ au Fonds de roulement de la municipalité pour l'année financière 2017.

**6.2 2018:03:68 FACTURATION AMBULANCE CHICOUTIMI INC.
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que M. Serge Lavoie a eu besoin d'être transporté par ambulance suite à un accident de travail survenu le 30 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de payer la facture de 254.50 \$ (Ch. 5319) pour le transport en ambulance de M. Serge Lavoie.

**6.3 2018:03:69 COMITÉ IMAGE DE MARQUE DU BAS-SAGUENAY
NOMINATION DE REPRÉSENTANTS (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que le Comité image de marque Bas-Saguenay a été créé pour valoriser les destinations touristiques du Bas-Saguenay;

CONSIDÉTANT que deux représentants par municipalité sont demandés;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal nomme mesdames Ève Breton-Roy et Édith Gaudreault pour représenter la municipalité de Petit-Saguenay sur le Comité image de marque Bas-Saguenay.

QUE leurs frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives;

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE

**7.1 2018:03:70 AUTORISATION MALETTE TRANSFERT DU CAMION
INCENDIE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
SÉCURITÉ INCENDIE DU FJORD (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Fjord a mandaté Malette SENCRL de Chicoutimi pour procéder aux transferts de tous les véhicules des municipalités membre de la régie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transférer le camion d'incendie Freightliner FM2 2008 de la municipalité à la Régie pour compléter le transfert des équipements;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise Malette SENCRL de Chicoutimi à procéder au transfert du camion d'incendie Freightliner FM2 2008, numéro de série 1FVACYBSX8HZ54605, à la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord

QUE la municipalité autorise madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, à signer toutes les procurations pour Revenu Québec et la SAAQ pour procéder au transfert.

QUE la municipalité s'engage à défrayer sa part des coûts du mandat de Malette SENCRL.

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution 2017:10:197.

8. TRAVAUX PUBLICS

9. URBANISME

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 2018:03:71 SUBVENTION 2018 ÉCOLE DE MUSIQUE 500 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que l'école de musique du Bas-Saguenay invite la municipalité à devenir un partenaire pour la saison 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet organisme et leurs activités;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de devenir partenaire argent en accordant une subvention de 500 \$ (Ch. 5321) à l'école de musique du Bas-Saguenay pour la saison 2018.

**10.2 2018:03:72 COMITÉ DES FAMILLES DEMANDE UTILISATION
VIEILLE CÔTE RUE TREMBLAY ACTIVITÉ GLISSADE
AUX FLAMBEAUX (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que le comité des Familles de Petit-Saguenay demande l'autorisation pour organiser une activité de glissage aux flambeaux dans la vieille côte de le rue Tremblay (chemin Hermé Lavoie) dans la soirée du 9 mars;

CONSIDÉRANT que la municipalité demeure responsable de la sécurité même si ce tronçon est fermé pendant l'hiver;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise le comité des familles de Petit-Saguenay à utiliser la vieille côte de la rue Tremblay (Chemin Hermé. Lavoie) pour l'organisation d'une glissade aux flambeaux le 9 mars prochain.

QUE cette autorisation est conditionnelle à ce l'assureur de la municipalité accepte d'assurer l'événement;

**10.3 2018:03:73 DON CLUB DES PETITS DÉJEUNERS 100 \$
(C.M. Art. 8.art.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que l'école du Vallon reçoit les services du Club des Petits déjeuners depuis 11 ans, et 11 bénévoles de la municipalité œuvrent auprès des enfants matin après matin;

CONSIDÉRANT qu'un don de 100 \$ est demandé afin d'organiser une activité de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu en mai prochain;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire soutenir cette activité.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accorde un don de 100 \$ (Ch. 5320) au Club des petits déjeuners, pour l'organisation d'une activité de reconnaissance pour les bénévoles de l'école du Vallon;

11. VARIA

11.1 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

CHAMBRE DES COMMUNES

Suite à la démission de Denis Lemieux, le bureau de circonscription de Chicoutimi-Le Fjord va continuer à desservir la population.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

Réception de 42 373,47 \$ concernant le programme de crédit de taxes foncières agricoles.

TRANSPORT BOUCHARD

Augmentation à partir du 1^{er} février 2018, le prix de base sera de 11,35 \$ (0 à 5 lbs) et 0,35 \$ par livre supplémentaire et de 1,90 \$ s'ajoute sur les frais de base pour Chicoutimi Nord.

CABINET DU PREMIER MINISTRE- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Accusé de réception de notre résolution (FQM-déclaration commune du Forum des communautés forestières).

CENTRAIDE

Reçu de 50 \$ pour notre don.

GROUPE ENVIRONEX

Certificat d'analyses officiel eaux usées et eaux potables.

911

Versement de 256,77 \$ pour notre remise mensuelle.

MAMOT- BUREAU RÉGIONAL

Accusé de réception des déclarations d'intérêts pécuniaires pour l'année 2018.

CDE DE PETIT-SAGUENAY

Remboursement de 1 020,10 \$ pour un achat fait avec carte visa de la municipalité (plan Acomba).

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

Réception chèque de 4 863,52 \$ pour le remboursement relativement à la Loi 130-2017.

Politique interne de dons et commandites 2018.

Problématique des bacs renversés lors du déneigement.

Réception de 2 650 \$ concernant le programme d'aide financière pour la formation des pompiers (cours suivis par Emmanuel Tremblay et Nelson Gagné)

MEPAC- MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE

Mouvement pour la justice sociale et l'éducation populaire sollicitant un don.

CPTAQ

Accuse réception de la demande de Yannick Simard

VIDÉOTRON

Divulgateion des transferts d'immeubles non-inscrits au registre foncier

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Rapport d'inspection des structures de ponts

BUREAU PLUS- MEGABUREAU

Renouvellement automatique de notre contrat de service pour les photocopies

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume ses rencontres avec le symposium et la SADC, le comité de concertation, le club Quad et le club de motoneige, le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC, ainsi que le ministre Martin Coiteux,.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 19 h 17, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2019:03:63 – 2018:03:64 – 2018:03:67 - 2018:03:68 – 2018:03:69 – 2018:03:71 – 2018:03:73.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et directrice générale